La plupart des spectateurs quittèrent précipitamment la salle et répandirent l'alarme dans tout Madrid.

Le gouverneur de Madrid dut se rendre au palais pour rassurer la régente puis au théâtre où il calma les craintes du public qui n'était pas encore parti.

Un procès anarchiste

Madrid, 27 décembre. — Les débats du procès contre les anarchistes accusés d'avoir voulu faire sauter la Chambre des députés avec une bombe chargée de dynamite l'an dernier, commenceront demain.

A LONDRES

Londres, 27 décembre. — La politique cauteleuse du gouvernement britannique vis-à-vis des anarchistes commence à porter ses fruits.

Les anarchistes de Londres, anglais et étrangers, ont tenu hier une réunion d'où les représentants de la presse ont été exclus.

Les compagnons ont toutefois consenti à me faire part des décisions prises.

Le meeting a décidé, à l'unanimité, de recourir à tous les moyens quels qu'ils soient pour détruire l'infâme capital.

L'opinion publique se montre très inquiète.

DISSENTIMENTS PRINCIERS

De graves dissentiments ont éclaté dans la famille impériale d'Autriche ; et les journaux allemands, l'officieuse *Gazette de Cologne* en tête, y faisant des allusions, il est inutile de continuer à garder un silence qui était commandé par les convenances.

A la suite de scènes violentes avec l'archiduchesse Marie-Josephe de Saxe, sa femme, l'archiduc Othon, second fils du prince héritier Charles-Louis et neveu de l'Empereur, a voulu, prétend-on, se suicider. On a essayé de donner le change au public en disant que l'archiduc s'était blessé en déchargeant un pistolet, mais cette version est fausse. On comprend, du reste, qu'après le drame qui a mis fin à la vie de l'archiduc Rodolphe, l'empereur ait voulu à tout prix qu'on ignorât cette tentative de suicide, qui a eu lieu parce que l'archiduchesse Marie-Josephe avait menacé d'aller se plaindre à l'Empereur des mauvais traitements auxquels elle était en butte de la part de son mari.

L'archiduc Othon a, du reste, de tout temps passé pour un excentrique. On raconte certaines histoires de chasse qui sont presque incroyables — et l'archiduc a changé de régiment à la suite d'un pari gagné par lui, qui fut hautement désapprouvé par tous ceux qui furent au courant. L'archiduc, né en 1865, a épousé en 1890 la princesse Marie-Josephe, âgée maintenant de vingt-cinq ans. L'archiduchesse voulait divorcer, et ce n'est que sur les instances de l'Empereur qu'elle a renoncé à son projet, posant toutefois comme condition qu'il y aurait séparation momentanée entre elle et son mari. L'archiduc Othon, à peine guéri de ses blessures, part pour l'Egypte, où il restera au moins six mois.

L'Empereur a été très affecté par ce nouveau drame. Il a cependant une consolation : l'archiduchesse veuve Stéphanie a consenti enfin à se remarier. Elle épouse l'archiduc François-Ferdinand, frère aîné du héros du drame que nous venons de raconter et futur héritier de la couronne austro-hongroise. L'archiduc François-Ferdinand a fait la meilleure impression sur tous ceux qui l'ont vu pendant son voyage autour du monde.

Le monde politique autrichien est assez inquiet de ces nouvelles: la population, très travaillée par les socialistes, n'avait pas besoin de cet élément nouveau d'agitation. X. Y. Z.

LE NOUVEAU BILL ADMINISTRATIF

DE LA DOUANE AMERICAINE

Voici, d'après les renseignements fournis au *Dry Goods Économist* par M. J.-B. Wilkinson, membre du Bureau des experts généraux de New-York, quelles seraient, sur les points essentiels, les dispositions du nouveau bill administratif, proposé par la commission Wilson.

Les six premières sections de la loi actuelle, ayant trait à la rédaction des factures, des déclarations, etc., ne sont pas modifiées.

La septième section contient un important changement. La faculté de modifier la déclaration à l'entrée est toujours refusée au consignateur de marchandises pour son compte, mais les pénalités concernant les sous-évaluations sont notablement adoucies. Aux termes de la loi actuelle, si les experts augmentent une déclaration de valeur de plus de 10 0/0, il y a une amende de 2 0/0 par chaque pour cent d'augmentation imposé par les experts, lesdits 2 0/0 étant prélevés sur la valeur totale estimée de la marchandise.

Aux termes du bill Wilson, cette pénalité s'applique seulement à cette portion de la valeur qui est augmentée par les commissaires-priseurs, et on lui applique simplement un double droit ; exemple : sous le régime actuel, une importation de soieries, facturée à 1,000 dollars et estimée 1,500 par les commissaires-priseurs, paierait le droit de 50 0/0 sur cette dernière somme, soit dollars 750, et, par surcroît, un droit de 100 0/0 sur la valeur estimée, ce qui représente doll. 750 + 1500 ou 2.250 dollars. Aux termes du Wilson-bill, une expédition semblablement facturée et estimée paierait le nouveau droit de 45 0/0 sur 1.500 dollars et 90 0/0 sur les 500 dollars ajoutés par l'expert c'est-à-dire dollars 675 + 450, soit 1125 dollars : l'amende se montera donc, dans le premier cas, à 1500 dollars et dans le second à 450.

La huitième section de la loi actuelle exige des fabricants un état spécifique et détaillé du prix de la marchandise; cette clause serait abrogée comme la précédente sur la proposition des experts.

Les sections 9 à 14, se rapportant à l'attestation du coût de production, aux réévaluations et aux protestations contre celles-ci, demeurent sans changement.

La section 15 contient cette modification importante que les questions de fait établies par les experts sont sans appel et que l'appel est admis seulement sur les questions de droit. L'appel va alors directement à la Cour de circuit des appels.

Les derniers paragraphes de cette section sont nouveaux. Le premier dispose que les auditions sur les questions de classification devant les experts généraux sont publiques : elles ont aujourd'hui un caractère secret et confidentiel.

Le dernier paragraphe de cette section décrète que modification peut être faite à une protestation dans les dix jours avant son passage au bureau des commissaires. Actuellement on ne peut modifier une protestation après qu'elle a été enregistrée par devant le collecteur. Cette réglementation a souvent causé de graves préjudices, quand elle n'a pas constitué de véritables dénis de justice aux importateurs. Cette modification de la loi aura son importance dans les cas où des milliers de protestations sont en suspens devant le bureau dans l'attente d'une décision judiciaire sur des questions similaires.

Les sections 16, 17 et 18 sont sans changement ; la section 19 de même, mais avec une exception importante pour les mots suivants : « mais la valeur des sacs, caisses, boîtes, enveloppes ou couvertures extérieures, usuelles et nécessaires de toute nature, de la paille ou des autres matières nécessaires de toute nature, de la paille ou des autres matières nécessaires pour l'emballage, ne sera pas comptée comme partie de la valeur de ladite marchandise dans la détermination du montant des droits dont elle est passible, pourvu que les emballages, sacs, caisses, boîtes, enveloppes ou matières pour l'emballage, de quelque nature qu'ils soient, dont on se sera servi pour envelopper, retenir ou empaqueter la marchandise importée, sujet à des droits ou non, ne soient pas d'une forme ou d'une matière extraordinaire, ou vendables comme marchandise, ou destinés à un usage ultérieur autre que le transport *bona fide* de telle ou telle marchandise aux Etats-Unis ; dans le cas contraire, ils seront passibles du droit afférent aux sacs, caisses, boîtes, enveloppes, couvertures ou matières d'emballage importées comme tels. »

UNE MACHINE A VOLER

La Gazette de Francfort apprend qu'un nommé Hermann Gomswindt, à Berlin, affirme avoir inventé une une machine à l'aide de laquelle il pourra s'élever dans l'air sans ballon.

Les brevets pour cette machine, paraît-il, datent déjà de 1883, mais à ce moment l'inventeur n'a pu venir à bout de sa tâche, l'appareil construit entièrement en fer, s'étant montré trop lourd. A l'heure qu'il est, l'aluminium étant devenu d'un emploi courant dans la grande industrie, M. Gomswindt prétend qu'à l'aide de ce métal, son appareil pourra parfaitement remplir le but qu'il s'est proposé.

On ajoute que le comte Schaïlfen, chef de l'état-major allemand, qui a examiné l'invention en question, se serait exprimé d'une manière favorable à ce sujet.

D'autre part, les journaux autrichiens annoncent qu'un professeur de Brünn, M. Wellner, aurait également inventé une machine à vol dynamique.

PÊCHE AUX GARDES NATIONAUX

Un témoin oculaire envoie au *Journal des Débats* des détails curieux sur une pêche d'un nouveau genre qu'a employée au Brésil, le chef de l'insurrection, l'amiral de Mello, pour compléter ses équipages.

« Un beau matin, les gardes nationaux qui garnissaient le littoral, près de l'arsenal de marine, aperçoivent un chaland chargé de victuailles appétissantes qui paraissait s'en aller à la dérive; ils le laissant approcher et, enchantés de leur trouvaille, cinquante d'entre eux y entrent à la file indienne. Ils n'ont pas plutôt mis le pied à bord qu'ils se sentent enlevés; le chaland, par une remorque très lâche, était relié à une chaloupe à vapeur qui, faisant machine en avant à toute vitesse, emmena tout le monde à bord de l'*Aquidaban*. L'amiral aurait poussé la facétie jusqu'à envoyer au maréchal un bon pour cinquante gardes nationaux. »

Le correspondant des *Débats* ne garantit pas ce détail; quoi qu'il en soit, cet incident a un succès fou et la pêche aux gardes nationaux est devenue légendaires.

LE ROMAN D'UN MINEUR

La mort de sir George Elliot. Une carrière mouvementée

Londres, 27 décembre. — C'est véritablement un roman que la carrière de sir George Elliot, qui vient de mourir dans son magnifique hôtel de Portland-place.

Né en 1815, le jour même de la bataille de Waterloo, sir George Elliot ne reçut aucune instruction de ses parents indigents, et, à l'âge de huit ans, se trouva obligé de gagner sa vie comme mineur dans un des charbonnages de Durham, appartenant au marquis de Londonderry. Il travaillait sous terre quatorze heures par jour et parfois, pendant les mois d'hiver, restait dans la fosse toute la semaine jusqu'au dimanche, comme c'était la coutume à cette époque.

Tels furent les commencements de cet homme remarquable qui vient de mourir baron, riche à millions et au milieu de la considération universelle.

Doué d'une rare intelligence, il joua un rôle important dans les premières grèves organisées par les houilleurs pour obtenir une réduction d'heures de travail, devint porion, puis agent et inspecteur de charbonnage, tout en s'initiant, dans les cours du soir, à tous les détails de la profession d'ingénieur.

Devenu très populaire parmi les ouvriers, il fut désigné par eux comme leur délégué auprès d'une commission parlementaire chargée d'étudier les questions houillères, finit par être élu député, collabora activement à la fondation des « Trades Unions » et obtint enfin le vote de la loi qui interdit l'emploi des enfants en bas âge dans les mines et qui établit indirectement la journée de 9 heures dans les mines.

Conservateur en politique, il s'attira la confiance de lord Beaconsfield, fut élu président de l'Association des ingénieurs des mines et émerveilla le monde industriel et scientifique, en opposant aux prédictions des savants qui annonçaient l'épuisement prochain des richesses houillères du Royaume-Uni une statistique gigantesque qui est comme l'inventaire exact des milliards de tonnes de charbon que le sol des îles britanniques recèle dans ses flancs.

C'est encore lui qui fonda la Compagnie qui établit le premier câble transatlantique.

Dans le domaine charbonnier, il était devenu possesseur de tant de mines, maître à son tour de tant d'ouvriers, que le comte de Paris, qui lui a consacré tout un chapitre dans son ouvrage sur les « Trades Unions anglaises », estimait la production des mines de houille de sir George Elliot à un quatre-vingtième de la consommation totale du globe.

Sir George Elliot a exposé lui-même un jour, d'une façon touchante, la joie immense que lui avaient causée ses prodigieux progrès dans la vie.

« Dans ma 35e année, je retournai, comme « directeur » aux mines du marquis de Londonderry où j'avais travaillé autrefois, enfant misérable, la pioche à la main. Après avoir reçu les félicitations du personnel auquel j'allais commander, je m'éclipsai et je descendis secrètement et seul par une cage, dans la fosse où j'avais fait le métier de mineur, je retrouvai une place où j'avais longtemps travaillé et, là, je me jetai à genoux, le cœur secoué de sanglots, en remerciant Dieu des bienfaits dont il m'avait comblé.»

L'INDUSTRIE DU RUBAN

ET LES TARIFS PROHIBITIFS

Invitée par le gouvernement à indiquer les marchandises pour lesquelles une réduction des droits de douane en vigueur aux Etats-Unis serait particulièrement favorable, la Chambre de commerce de Saint-Etienne s'est empressée de répondre à la circulaire ministérielle. Les industriels stéphanois ne se sont pas bornés là, dit le *Journal des Débats*, ils ont saisi cette occasion pour appeler l'attention des pouvoirs publics sur la situation faite à tous nos produits par la déplorable guerre de tarifs que se font entre eux les pays producteurs.

En 1872, les exportations de Saint-Etienne aux Etats-Unis pour les rubans et les velours atteignaient 21 millions. Mais à partir de 1873 la situation changea du tout au tout. Les exportations ne furent plus que de 9,296,520 fr. Que s'était-il donc passé ? A l'abri de droits atteignant jusqu'à 60 0/0 des fabriques importantes s'étaient fondées en Amérique dès 1864 : leurs débuts avaient été lents et ce n'est guère qu'en 1872 que la fabrique américaine commença à devenir pleinement maîtresse de son marché.

En 1885, le chiffre des exportations stéphanoises en Amérique tomba à 2.400.000 fr. Sous la vigoureuse impulsion des industriels qui s'ingénièrent à créer des produits nouveaux et à ouvrir des débouchés, les exportations reprirent un nouvel essor : en 1890, elles dépassèrent treize millions. Le bill Mac Kinley interrompit ce mouvement, et en 1892 nos exportations ne furent plus que de 6.341 000 f. Certaines branches de production furent particulièrement atteintes : ainsi l'exportation des tresses et lacets qui s'était élevée à 829.732 fr. en 1890 s'est abaissée à 439.132 fr. en 1891, et à 206.106 francs pour les neuf premiers mois de 1892.

On sait qu'une convention intervenue, le 17 juin 1893, entre la France et la Russie a accordé quelques légers avantages à certains de nos produits à leur entrée en Russie. Malheureusement rien n'a été changé pour les industries stéphanoises qui restent soumises, à leur entrée en Russie, à des droits prohibitifs variant de 70 0/0 à 200 0/0. Aussi les envois en rubans et en armes sont-ils tombés à un chiffre insignifiant. Antérieurement à l'établissement de ces droits, les exportations de France en Russie pour les objets fabriqués dépassaient 50 millions : elles ne sont plus aujourd'hui que de 12 millions. La Chambre de commerce de Saint-Etienne demande que ces tarifs soient modifiés de manière à ce que nos principales industries puissent pénétrer en Russie. En ce qui concerne la rubanerie et l'armurerie, les négociants stéphanois accepteraient un tarif de 20 0/0, qui, grâce à la supériorité de leurs produits, leur permettrait de lutter avec avantage sur les marchés russes.

Mais c'est principalement sur nos relations ou plutôt sur la rupture de nos relations commerciales avec la Suisse que la Chambre de commerce de Saint-Etienne appelle particulièrement l'attention du gouvernement.

A la suite du rejet du traité franco-suisse, le gouvernement helvétique a élaboré un véritable tarif de guerre applicable à la France seule. Qu'on en juge par les quelques exemples suivants. Alors qu'en vertu des tarifs conventionnels accordés aux autres nations les produits de la rubanerie étrangère ne sont astreints qu'à un droit de 60 fr. par quintal métrique, nos produits similaires sont frappés d'un droit de 300 fr. Les armes payent 120 fr. au lieu de 50 fr.; les feutres, 40 fr., au lieu de 120 fr. Par contre, la France accepte les marchandises suisses au tarif général qui, bien que très élevé, n'approche pas du tarif suisse. Les résultats de cette politique n'ont pas été longs à se faire sentir. Les importations des rubans suisses en France ont quadruplé depuis 1890, tandis que nos exportations s'effondraient.

Il est inutile de donner un plus grand nombre d'exemples pour montrer que la situation est intolérable. Elle n'a que trop duré entre deux pays qui ont toujours eu des relations amicales et qui ont tant d'intérêts communs. La Chambre de commerce de Saint-Etienne demande que l'on mette fin à cette guerre de représailles. Le moment lui paraît venu de revenir aux droits modérés. Que si une entente n'est pas possible sur ce terrain, elle réclame l'établissement d'un régime de réciprocité.

NOUVELLES DU JOUR

Les élections sénatoriales

Paris, 27 décembre. — L'attention se porte sur les deux collèges de la Seine et des Bouches-du-Rhône. Dans le premier, la candidature de M. Floquet accentue le mouvement dont nous parlions naguère qui rapproche les radicaux purs des opportunistes, ce qui provoque les explications les plus orageuses qu'il soit.

Dans le second, c'est un autre radical, M. Peytral, ancien ministre, qui excite les mêmes difficultés et le même rapprochement.

Une réunion de délégués sénatoriaux à Miramas n'a pu aboutir. MM. Leydet, Pelletan, Antide Boyer, ont pris la parole.

Les candidats, M. Peytral en tête, ont exposé leur programme mais les délégués profitant d'une suspension de séance se sont presque tous éclipsés, dans l'impossibilité de s'entendre.

D'autre part, il serait curieux que le 7 janvier les Bouches-du-Rhône en vinssent à éliminer M. Challemel-Lacour, sénateur sortant et président de la Chambre-Haute. Ce serait un échec direct pour l'assemblée qui siège au Luxembourg.

Nominations dans l'Ordre de la Légion d'honneur

Paris, 27 décembre. — Sont nommés dans l'Ordre de la Légion d'honneur :

Commandeurs, MM. les généraux baron Thomas, 53e brigade d'infanterie ; Bayart, subdivision d'Alger ; Depuymorin, 62e brigade d'infanterie ; Bougareon, 27e brigade d'infanterie ; Mille, Aubry, Erb, Grépois, Heintz, Forot ; les colonels Berge, Delanzun, de Kergré, Huleau, Pognon, Choudrac de Crazannes, Mathis, Albeuque.

Sont nommés officiers : les colonels de Boisseul, Baron, Goulon, Vedeau, Payet, Blanc, Dehardi, de Lamaze, Martin, Dosse, Toureng, Cardat, Rozat, de Mandres, de Lajarrigue, Roy de Vacquières, Montignault, Brun, Massenet, Michal, Demarnies et Balaman.

Mort de Mgr Chevallin à Tours

Tours, 27 décembre. — Mgr Chevallin, prélat du Saint Siège et clerc national délégué par le gouvernement français près la cour de Rome, vient de mourir à Tours où il résidait. Il avait 68 ans.

Mort du colonel Loubert

Paris, 27 décembre. — Le colonel Loubert, ancien gouverneur de la Guyane, est mort aujourd'hui à l'âge de 73 ans.

Le procès de l'anarchiste Vaillant

Paris, 27 décembre. — L'arrêt de la chambre des mises en accusation renvoyant, Vaillant devant la cour d'assises, lui a été signifié hier.

Dans le cas où Vaillant se pourvoirait contre l'arrêt de renvoi à la dernière heure, c'est-à-dire le cinquième jour après la signification, toutes les précautions sont prises pour qu'aucune perte de temps ne soit commise et que l'anarchiste puisse encore comparaître devant les jurés de la Seine avant le 15 janvier.

M. le conseiller Caze, qui présidera les débats, est le frère de M. Edmond Caze, député de la Haute-Garonne. Il a fait presque toute sa carrière judiciaire à Toulouse.

On ne sait encore si c'est M. le procureur général Bertrand ou l'avocat général Burlot qui siègera comme ministère public.

Découverte de quatre bombes Orsini à Paris

Paris, 27 décembre. — Quatre bombes cylindriques du modèle Orsini ont été découvertes ce matin près d'un égout au coin de la rue Picard et de la rue du Chevaleret. Elles ont été transportées au laboratoire municipal.

Découverte de matières explosibles à Rive-de-Gier

Rive-de-Gier, 27 décembre. — A la Grand'Croix, on a trouvé dans une cour bordant un chemin public une marmite contenant diverses cartouches, onze morceaux de grisoutine et une mèche. L'enquête ouverte immédiatement n'a pas donné de résultats.

Exploits de trois anarchistes à Perpignan

Perpignan, 27 décembre. — Trois anarchistes, les nommés Laguibe, Sommarty et Dufour, tous trois nés en France, ont fait un tapage épouvantable et injurié le gardien de l'asile de nuit où ils venaient d'être admis.

Les agents étant intervenus ont été, eux aussi, injuriés et frappés.

Grâce à des renforts, on put enfin conduire ces forcenés au poste, mais là, ils se sont livrés à de nouvelles violences, criant Vive l'anarchie! Vive Vaillant! Vive Ravachol !

Une bagarre s'ensuivit.

Le substitut du procureur de la République dut intervenir, aidé par d'autres agents, il fit traîner (c'est le mot) les trois anarchistes, menottes aux mains, à la maison d'arrêt.

Perpignan recevra immédiatement un des commissaires spéciaux qui vont être nommés par le ministre de l'intérieur.

Arrestation d'anarchistes à Avignon

Avignon, 27 décembre. — De nouvelles perquisitions ont été opérées chez des anarchistes. L'un d'eux, le nommé Marius Bayon, âgé de 17 ans, originaire d'Arles, a été arrêté.

Les anarchistes Clovis et Rondier ont été également arrêtés à Villeneuve-lez-Avignon.

Les anarchistes en Espagne

Madrid, 27 décembre. — Six anarchistes ont été arrêtés à la suite de perquisitions domiciliaires.

Le procès des anarchistes accusés d'avoir voulu faire sauter la Chambre est commencé. Les accusés sont les nommés Debats, Français ; Ferreira, Da Silva, Portugais ; Felipé Munoz, Espagnol.

Une première représentation à Paris

Paris, 27 décembre. — Ce soir a eu lieu à l'Opéra la première représentation de *Giovanna*, opéra en 5 actes, parole de Catulle Mendès, musique de M. Auguste Chabrier, joué pour la première fois à Bruxelles et depuis dans plusieurs villes de province, notamment à Lyon.

La pièce a fait une bonne impression. Cependant le 3e acte a été jugé un peu froid.

L'interprétation a été supérieure. En résumé, c'est un joli succès.

Dans une battue aux sangliers Un garde mort et un blessé

Bordeaux, 27 décembre. — Au cours d'une battue aux sangliers, dans la commune de Lacanau, deux gardes, les nommés Vigneau et Lagnus ont été blessés par un de leurs compagnons. Vigneau est mort. L'état de Lagnus est très grave.

L'extension de la compétence des commissaires spéciaux de police

Le *Journal officiel* publie le décret qui étend la compétence des commissaires spéciaux de police à tout le territoire du département de leur résidence. Ce décret est précédé du rapport du ministre de l'intérieur au Président de la République, dont nous détachons ces passages :

« La juridiction des commissaires spéciaux de police, dont l'institution remonte au décret du 22 février 1855, est actuellement limitée aux chemins de fer et aux ports placés plus particulièrement sous leur surveillance.

» Les inconvénients que présente cette limitation deviennent encore plus sensibles depuis la promulgation de lois nouvelles, réprimant les atteintes portées à la sécurité publique par toute catégorie de criminels.

» Il serait nécessaire, pour assurer la stricte exécution de ces lois, que les préfets et les procureurs de la République pussent, chacun dans la limite de leurs pouvoirs, utiliser les commissaires spéciaux pour la constatation des crimes, délits et contraventions, la recherche et l'arrestation des malfaiteurs.

» L'extension de la juridiction des commissaires spéciaux n'implique d'ailleurs aucune dérogation aux règles qui déterminent la compétence personnelle ou territoriale des commissaires de police ordinaires instituées par la loi du 28 pluviôse an VIII. »

Elections législatives

Paris, 27 décembre. — Sont convoqués le 31 janvier 1894 à l'effet d'élire un député, les électeurs :

De la 2e circonscription de Morlaix (Finistère), en remplacement de M. de Kermenguy, conservateur décédé.

De la 3e circonscription du Havre (Seine-Inférieure), en remplacement de M. Dergenelais, indépendant, décédé.

Billon étranger

Le Gard, paraît-il, est littéralement inondé de sous étrangers, provenant d'Italie, de la République-Argentine et du Luxembourg.

Ces jours derniers, on aurait saisi, à la gare de Nîmes, une douzaine de caisses de billon étranger. Jeudi encore, on aurait arrêté, à la gare, une nouvelle caisse venant de Marseille.

Condamnation de l'escroc Loewy en Allemagne

Berlin, 27 décembre. — Le jugement du procès en escroquerie intenté à Hugo Loewy et dont les débats ont eu lieu la semaine dernière a été prononcé aujourd'hui. L'accusé est condamné à cinq ans de travaux forcés et six ans de dégradation civique.

Loewy était un escroc allemand qui a longtemps opéré à Paris où il a volé quelques millions.

Les troubles en Sicile

Rome, 27 décembre. — Les nouveaux troubles en Sicile impressionnent vivement le gouvernement italien.

Le général Mora Lavriano va partir avec 6.000 hommes de troupes pour la Sicile, où il exercera une véritable dictature politique et militaire.

Les principaux fonctionnaires de l'île vont être remplacés; les mesures seront étudiées pour diminuer l'impôt, mais, coûte que coûte, l'ordre sera maintenu.

Un projet de loi sur les grèves

Paris, 27 décembre. — On assure que le ministre de l'intérieur vient de reprendre à son compte le projet de loi déjà élaboré par son prédécesseur, M. Dupuy, sur les grèves.

Ce projet, qui sera inévitablement présenté au cours de la session 1894, modifie complètement la loi antérieure et ne permettra plus aux députés à la recherche de la popularité de se mêler de ce qui ne les regarde pas.

Les négociations commerciales avec l'Espagne

Paris, 27 décembre. — Les négociations se poursuivent activement entre le gouvernement français et le gouvernement espagnol en vue d'une entente commerciale. On sait que le nouveau régime doit commencer à partir du 1er janvier.

D'après les renseignements, il est certain que l'accord s'établira avant la fin de la semaine.

Une expédition à Sydney

Sydney, 27 décembre. — A la suite de meurtres commis sur des équipages européens par des indigènes de l'île Pentecôte (Océanie), le navire britannique *Boomerang*, et le navire français *Scorff* ont débarqué chacun une compagnie. Toutefois, par suite d'une erreur dans le signal convenu entre les deux parties, les naturels purent fuir dans la brousse après une faible résistance. Un petit nombre seulement ont été tués.

Une révolte dans les stations allemandes du sud-ouest de l'Afrique

Luderitz, 27 décembre. — Le célèbre capitaine révolté Hendrick Witboï a détruit la station de Ken-Koub, incendié les bâtiments d'exploitation dont les chefs, MM. Quitzow et Morhenner, n'ont réussi à sauver leur vie qu'en fuyant à cheval en toute hâte.

Les autres stations allemandes de Béthamien et d'Angra sont également menacées.

La révolution au Brésil

Montevideo, 27 décembre. — Le bruit court que le ministre des Etats-Unis à Rio-de-Janeiro a reconnu aux insurgés la qualité de belligérants.

D'autre part, les journaux de Lisbonne mentionnent la rumeur d'après laquelle le ministre du Portugal à Rio-de-Janeiro, qui se disposait à partir en congé, a été retenu par les autorités.

Rien n'est venu encore confirmer cette rumeur.

Les chemins de fer de l'Europe en 1892

La direction des chemins de fer au ministère des travaux publics vient de publier la situation des chemins de fer de l'Europe au 31 décembre 1892. Voici le tableau général comparé à la situation au 31 décembre 1891 :

Longueur des chemins de fer livrés à l'exploitation :

ETATS	31 déc. 91 kil.	31 déc. 92 kil.
Allemagne	43.464	44.260
Autriche-Hongrie	28.003	28.357
Belgique	5.307	5.438
Danemark	2.014	2.065
Espagne	10.255	10.394
France	37.947	38.645
G.-Bretagne et Irlande	32.595	32.799
Grèce	915	915
Italie	13.139	13.673
Pays-Bas	2.590	2.590
Luxembourg	489	489
Portugal	2.293	2.293
Roumanie	2.543	2.611
Russie	29.494	29.678
Finlande	1.877	1.949
Serbie	540	540
Suède	8.279	8.461
Norwège	1.562	1.562
Suisse	3.296	3.389
Turquie, Bulgarie et Roumélie	1.721	1.018
Ile de Malte	12	12
Totaux	228.098	232.438

L'Allemagne arrive en tête, pour l'accroissement kilométrique des lignes : 796 kilomètres dont 410 kilomètres pour la Prusse, 126 kilomètres pour la Bavière et 91 kilomètres pour l'Alsace-Lorraine. L'augmentation constatée en France de 689 kilomètres se compose de 488 kilomètres de lignes d'intérêt général et de 210 kil. de lignes d'intérêt local.

Pour la Grande-Bretagne les 204 kil. d'augmentation se répartissent comme suit : Angleterre 141 kil., Ecosse 16 kil. et Irlande 47 kilomètres. Dans ces chiffres on n'a pu comprendre les lignes pour lesquelles le *Board of Trade* n'a pas reçu de données statistiques.

En Turquie, les 97 kil. de nouvelles lignes appartiennent à la Compagnie Salonique-Monastir et composent le tronçon Salonique-Vertekop.

Situation météorologique. — Roubaix, 28 déc. — Hauteur barométrique 775 Température :

A sept heures du matin 0 degré
A une heure du soir 0 degré
A cinq heures du soir 1 degré au-dessous de zéro

Un contre cent ! Voilà comment lutte Vaissier; Et pourtant son Congo reste vainqueur, premier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une messe de prémices. — Mercredi à 10 heures, en l'église Notre-Dame, avait lieu une cérémonie qui impressionne toujours les assistants. M. l'abbé Alphonse Chatteleyn célébrait sa messe de prémices. Il était assisté par M. le chanoine Evrard, curé-doyen de Notre-Dame, et un nombreux clergé occupait les stalles du chœur où avaient pris place les membres de la famille du nouveau prêtre. M. le chanoine Chabé, principal du Collège Notre-Dame-des-Victoires, était aussi présent. De nombreux amis de M. l'abbé Chatteleyn étaient également venus lui apporter le témoignage de leur sympathie par leur présence à cette touchante cérémonie.

La chorale Notre Dame a rehaussé la solennité des chants liturgiques par l'exécution d'une messe en musique que M. Mahieu a complétée par l'interprétation d'un *O Salutaris* de Mozart. M. Koszul a aussi puissamment contribué à l'éclat de la cérémonie en faisant entendre sur l'orgue un imposant offertoire et une brillante sortie.

Après l'évangile, M. l'abbé Perche, curé d'Ecaillon et ancien vicaire de Notre-Dame, a prononcé une chaleureuse allocution dans laquelle il a fortement mis en relief la dignité dont le prêtre est investi par le fait de sa vocation divine et de ses sublimes fonctions.

Une audition de la « Concordia-harmonie » en l'église Sainte-Elisabeth. — *Bénédiction du drapeau des décorés et médaillés.* — La *Concordia-harmonie* exécutera le dimanche 31 décembre les morceaux suivants en l'église Sainte-Elisabeth, pendant la messe de midi : *Vox d'Andorre*, ouverture, Halévy; fantaisie sur le Prophète, Meyerbeer.

La Société des décorés et médaillés assistera en corps à la messe pendant laquelle aura lieu la bénédiction de son nouveau drapeau. Plusieurs sociétés d'anciens militaires ont promis leur concours.

Le cortège se formera à onze heures, au local, dans la grande salle de Mme veuve Philémon Eyames.

A l'issue de la messe, le cortège se reformera et se rendra au cimetière où les décorés et médaillés déposeront une couronne sur la tombe d'un membre de la société, combattant de la guerre de 1870-71, M. Philémon Eyames.

Une tombola enfantine au profit du « Refuge de Nuit. » — La grande tombola enfantine s'annonce comme devant être des plus brillantes. Déjà de nombreux et jolis lots sont arrivés; d'autres parviendront dans quelques jours. L'exposition aura lieu chez M. Jubé et chez M. Jénicot, rue de la Gare, qui ont mis gracieusement leurs vitrines à la disposition du comité. Voici la liste des lots reçus jusqu'à ce jour :

Piano de la maison A. Bord; voiture d'enfants de la maison Thomas Lesay, du Bazar Universel; cor de chasse nickelé, modèle riche, maison Cousenon et Cie, Paris; un magnifique théâtre d'enfants avec 6 décors peints par M. Braeckmann; jeu de tourniquet avec lots de la maison Hache, Grande-Rue; deux lots des Magasins du Printemps; un lot des grands magasins du Louvre; deux lots du Bon Marché; volumes de la maison Helzel de Paris; volumes de M. Firmin Didot et Cie; un lot de Mlles Laverchere, Galeries Saint-Georges; chaise et fauteuil de poupée de la maison Allart; plusieurs objets de la maison Warrem; un lit de poupée de M. Ch. Vandorselaere.

Le nombre des lots est tellement important que le comité se voit dans l'obligation de faire imprimer un catalogue qui paraîtra sous peu. La valeur atteint déjà ce jour environ 4,000 fr.

Un joli succès. — M. Charles Lefebvre, architecte à Paris, ex-loursier de la ville de Roubaix, lauréat du concours de Dunkerque, vient de remporter le diplôme du Gouvernement à la suite d'un concours qui limite et couronne ses laborieuses études.

M. Lefebvre était, depuis 1890, en droit de participer à ce concours; la direction de travaux importants à Paris l'a seule empêché d'obtenir, plus tôt, le titre qu'il a conquis aujourd'hui.

Une descente du parquet. — M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Duparcq, est descendu, mercredi après midi, vers quatre heures, au cabinet de M. Pradier, commissaire de police du premier arrondissement, où l'attendait par ordre M. Piétoux, ancien employé comptable de la Société coopérative de l'Epicerie, dont le siège est rue de Naples.

M. Piétoux est inculpé par les administrateurs de cette société d'un détournement d'une somme de cinq cents francs.

Après un interrogatoire qui s'est prolongé jusqu'à sept heures et demie, M. Piétoux a été laissé en liberté.

Entre socialistes. — L'affiche suivante vient d'être affichée à Roubaix; nous la reproduisons à titre de document :

« *Chambre syndicale ouvrière textile de Roubaix et environs. Siège : « Coopérative La Paix, » boulevard de Belfort.*

» Aux travailleurs de Roubaix,

» Citoyens, dans une circulaire qui a été distribuée en ville et qui n'est qu'un tissu de mensonges et de calomnies, des individus qui ont nom Verleyen, Watteau et Leveugle et qui sont exclus de toutes les organisations ouvrières, ont porté des accusations contre trois des membres de notre chambre syndicale : les citoyens Carrette, Lepers et Bailleul.

» Ces tristes sires, qui voudraient diviser les ouvriers, jouent depuis quelque temps un rôle louche et odieux. Dans un infect pamphlet qui est tombé sous l'indifférence et le mépris public, ils ont pendant quelque temps — d'accord avec le patriotard journal *Le Roubaisien* — insulté et diffamé ceux qui, à Roubaix, se sont toujours montrés les organisateurs et les défenseurs de la classe ouvrière.

» La chambre syndicale textile n'a pas été épargnée non plus par ces journaux. On a voulu faire croire au public que les gros sous qui sont cotisés par les ouvriers y étaient dilapidés. A ces calomnies, que nous avons réfutées, les ouvriers tisserands ont répondu en venant grossir nos rangs de 4,600 membres nouveaux en un espace de vingt mois.

» Mais une fois pour toutes, notre syndicat veut répondre aux calomniateurs et diffamateurs qu'il aurait pu poursuivre et faire condamner devant le tribunal correctionnel.

» Watteau, Verleyen et Leveugle qui ont voulu atteindre son honorabilité en déclarant qu'il était administré par des voleurs sont invités à venir publiquement fournir les preuves dans une réunion que nous organisons à cet effet samedi soir au théâtre Deschamps et à laquelle ils seront invités par lettre recommandée.

» La plus complète liberté de parole leur sera accordée.

» Gageons que ces individus trouveront encore un prétexte pour se dérober et qu'ils n'oseront pas se présenter à cette réunion. » *La commission*

» *de la Chambre syndicale textile.*

» Samedi 20 décembre, à 8 heures 1/2 du soir, salle du théâtre Deschamps, grande réunion publique organisée par le syndicat textile.

» Les sieurs Verleyen, Watteau et Leveugle seront entendus contradictoirement avec les citoyens Carrette, Lepers et Bailleul. »

Le *Réveil du Nord*, qui a publié cette affiche, hier matin, la fait suivre des explications que voici :

« Voilà, nous croyons, une invitation à laquelle il serait difficile de se dérober. Le citoyen Detollenaere, secrétaire du syndicat textile, écrira aujourd'hui même aux trois personnages; les lettres seront recommandées, afin qu'elles parviennent aux personnes mêmes.

» La circulaire dont il est question dans l'affiche et qui est intitulée « A des lâches » a été faite en réponse à un article du *Travailleur* qui accusait es membres de la rue Vallon, Watteau, Verleyen et Leveugle, d'avoir conservé des billets de tombola qui avaient été envoyés de Sedan par le syndicat des tisseurs.

» Ces billets de tombola avaient été expédiés le 26 novembre à la chambre syndicale textile de Roubaix. Le colis portait l'ancienne adresse de ce syndicat qui était 2, rue Vallon.

» Le timbre de la poste de Roubaix porte qu'ils sont arrivés le 27 novembre, or, la tombola qui était organisée au bénéfice des membres nécessiteux du syndicat des tisseurs de Sedan devait se tirer le 5 décembre suivant.

» Au lieu d'envoyer immédiatement les billets de tombola au local « La Paix », le nouveau siège du syndicat, ce ne fut que le 7 decembre, alors que la tombola était tirée, que les délicates gens de la rue Vallon le firent.

» Des correspondances échangées entre le secrét